

manière à abrégé le trajet, en substituant ces dérivations aux coudes sinueux de la rivière.

Au dessous de Verdun, l'on s'est appliqué à créer un canal à eaux courantes. Ici des draguages ont creusé le thalweg en même temps que le lit était rétréci par des clayonnages que soutient un solide empierrement. Là, comme à Couzon, à Albigny, aux îles de Royes, des digues submersibles barrent les faux bras de la rivière et rejettent dans le bras principal, du côté du hallage, les deux tiers environ des eaux basses qui, auparavant, se perdaient sur la rive opposée.

Dans la *Haute-Saône*, de Port-sur-Saône à Gray, où il existait 9 barrages d'usine qui sont autant d'obstacles que les bateaux ne peuvent franchir, l'on a établi quatre nouveaux barrages avec dérivations en partie souterraines ou en tranchées et auxquels ont été adaptés des pertuis pour ménager les habitudes du flottage.

Outre l'écluse de Gray qui existait, l'on en a construit huit autres, ayant les dimensions de celles des canaux qui s'embranchent sur la Saône, en sorte que l'on a renoncé à étendre, au delà de cette ville, la marche des bateaux à vapeur.

La *Petite-Saône* qui s'étend de Gray à Verdun présente un grand nombre de hauts fonds, particulièrement à l'embouchure des affluents.

L'on a établi, dans cette partie, 9 barrages accompagnés de dérivations, sauf celui de Verdun, et l'on a construit des écluses de 44 mètres de longueur et de 8 mètres de largeur, afin de donner passage aux bateaux à vapeur. Ces écluses sont placées à l'extrémité inférieure des dérivations et une écluse de garde insubmersible est construite en tête de chacune d'elles.

Les 9 barrages de la *Petite-Saône* et les dérivations correspondantes sont placés aux lieux ci-après :

1° Entre *Apremont* et *Mantoche* ; 2° près d'*Huilley* ; 3° en amont de *Pontey* ; 4° près et en avant de la place d'*Auxonne* ; 5° en aval de *Saint-Jean-de-Lône* ; 6° au village du *Châtelet* ; 7° au dessous de *Seurre* ; 8° vis-à-vis le village de *Charnay* ;